L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLÉANS.
VENDREDI, 7 JANVIER 1887.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

DEMANDE—Une jeune personne respectable parlant le français, désire trouver de l'emploi comme femme de chambre. S'adresser à F. Pujol, 89, rue Ste Anne.
7 jan—1f

ON DEMANDE une domestique d'un âge moyen pour faire le ménage d'une famille. S'adresser au coin des rues Enghien et Dauphine, épicerie Messina. 4 jan—8

A LOUER.

A louer—Un bon emplacement pour grocerie bien achalandée, coin Robertson et François. S'adresser 530 St Claude et Marigny.
1er jan—7f

A VENDRE

A VENDRE—Pour cause de départ, une petite GROCERIE avec buvette, faisant de bonnes affaires, située dans le 3me District, entre Esplanade et les Champs Elysées. S'adresser à J. B. GOUBLER, coin Dumaine et Bourgogne. 6 janv—3f

UNE vacherie à vendre avec sa clientèle. Vente du lait $11 par jour. S'adresser à E. Seruntine, au City Park, deuxième district.
31 déc—6f

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de John Lassen.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 17,039—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Vve John Lassen, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
7janv—7,11,16.

Succession de John Eckert.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,422—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par J. W. H. Eckert, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
7 jan—7,11,16

Succession de Domingo de Goicouria.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,819—Division B—Attendu que P. S. Wiltz, Jr., administrateur public a presenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Domingo de Goicouria, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
6jan—10,15

Succession de M. et Mme Manuel Llorens.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 19,771.—Division C.—Attendu que Henry Llorens a présenté une pétition à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feus M. et Mme Manuel Llorens, décédés intestats; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
1erjan—1,5,9

Succession de Jean Jacques Albert.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 3,229—Division C—Attendu que P. S. Wiltz jr., administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif dans la succession de feu Jean Jacques Albert, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
1er jan—1 5 9

Succession de Allen L. Coate.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 19,778—Division—Attendu que Orlando H. P. Coate a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Allen L. Coate, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
31 déc—31 jan 4 9

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Luigi Ferrari & Pietro Pennacchio, comme raison sociale, et P. Pennacchio, individuellement, vs. leurs créanciers—No 19,845 Division—Cour Civile du District—Ordre de Cour—Que la cession de tous les biens du pétitionnaire la raison sociale de Ferrari & Pennacchio et de Pietro Pennacchio, individuellement et comme membres de la dite raison sociale, soit par le présent accepté au bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée le vendredi, 21ème jour de janvier 1887, pardevant Benjamin Ory, notaire en cette ville à 11 heures A. M., pour élire un syndic pour délibérer sur les affaires des pétitionnaires, et pour voter sur toutes les autres questions qui pourraient être présenté devant eux et en attendant que toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens de dits pétitionnaires soient suspendues.
Nouvelle Orléans, 6 janvier 1887.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
7 jan—

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—Mme B. Lavia vs ses créanciers No 19,844—Division—Ordre de Cour—Qu'une cession des biens de la dite pétitionnaire, Mme Bertha Richhard, femme de Nicholas Lavia, soit et est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Benjamin Ory, notaire en cette ville, JEUDI, le 20me jour de janvier 1887, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires de la dite pétitionnaire et d'élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que, dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens de la dite pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle Orléans, 6 janvier 1887.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN. Député greffier.
7 jan—3f

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans. Edmond Marchesseau vs. ses créanciers.—No 19,812—Division D—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Edmond Marchesseau soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit tenue et convoquée pardevant Edgar A. Luminais, Esq., notaire de cette paroisse, MERCREDI, le 7me jour de février 1887, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et d'élire un syndic, et pour voter sur toutes les autres questions qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que John Finney, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nlle-Orléans, 3 janvier 1887.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS D. RANKIN, Député-Greffier.
4 janv—3f en 30j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—James M. Walsh vs. ses créanciers, No 19,691—Ordre de Cour—La pétition ci-dessus considérée, qu'une réunion des créanciers du dit James M. Walsh soit convoquée et tenue pardevant J. F. Allain, notaire en cette ville, à son bureau, No 13 Commercial Place, le 25me jour de janvier mil huit cent quatre-vingt-sept, à 11 heures A. M., dans le but de prendre une détermination sur l'application du pétitionnaire pour un répit; et qu'avis et publicité en soient donnés, par la présente, ainsi qu'il est requis par la loi.
Nouvelle-Orléans, Lne., 20 décembre 1886.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
23déc—6 13 20 jan

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—Victor Béro vs. ses créanciers—No 19,669. Division E—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Victor Béro soit convoquée et tenue pardevant George C. Préot, notaire en cette ville, le lundi, 24me jour de janvier 1887, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et prendre une détermination sur l'application du dit pétitionnaire pour un répit, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les propriétés du dit pétitionnaire soient suspendues et que Harry L. Edwards, Esq., avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 18 décembre 1886.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme:
JAS D RANKIN, Député-Greffier.
24déc—3f en 30 jrs

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Crescent City Coal Company vs. Maignon Bros.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans. No 11,770.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable T. R. Rozier, Juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je vendrai à l'enchère publique, au local coin des rues Marais et Columbus, 3me district, le SAMEDI, 15 janvier 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un cheval, un wagon, un lot de harnais, un jumper, un vieux wagon, trois brouettes, un lot de charbon un lot de buches de bois et une bouillotte et une machine.
Saisi dans l'affaire ci-dessus mentionnée et intitulée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FENDEL HORN,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans. 6 jan—6 11 15

Louis Tenuet contre A. Riche.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans. No 8,578—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nlle Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, en face de mon entrepôt, No 94 Passage de la Bourse, entre les rues Conti et Bienville, dans le Deuxième District de cette ville, le SAMEDI 15 janvier 1887 à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, savoir:
Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant sur les lieux.
ALFRED BARNES,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.
6 janv—4 11 15

Assurances et Banques.

Bureaux du chemin de fer d'Orléans—au coin des rues White et Laharpe—Nouvelle-Orléans, 3 janvier 1887.—A une réunion spéciale du bureau de direction de cette compagnie, un dividende de deux (2 0/0) pour cent sur le capital a été déclaré payable aux actionnaires sur demande, sur le gain des trois derniers mois. Ce dividende sera payé de 9 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.
P. POUGOT, Secrétaire.
4 jan—5 f

Banque Nationale Germania.—Nouvelle-Orléans, 31 décembre 1886.—A une réunion de la Direction, qui a eu lieu ce jour, il a été déclaré un dividende semi annuel de CINQ POUR CENT, payable aux actionnaires, sur demande.
J. L. BERCIER, Caissier.
1erjan—1sem

Banque Nationale Mutuelle de la Nlle-Orléans, 28 décembre 1886.—A une réunion du Conseil de Direction tenue ce jour, un dividende de QUATRE POUR CENT a été déclaré, payable aux actionnaires à partir du 3 janvier prochain.
JOSEPH MITCHEL, Caissier.
30 déc—15f

State National Bank—Nouvelle-Orléans, 24 décembre 1886.—A une assemblée du Conseil des Directeurs, tenue ce jour, un dividende de TROIS POUR CENT a été déclaré, payable à partir de MERCREDI 5 janvier 1887.
Les livres du stock restent ouverts, mais les transferts seront ex-dividende.
T. R. ROACH, Caissier.
28 déc—2sem

Avis spécial—Bureaux de la Compagnie du chemin New Orleans City and Lake—No 102 rue du Canal, Nouvelle-Orléans, 27 décembre 1886.—A une assemblée régulière du Conseil d'administration, tenue le 8 de ce mois, un dividende trimestriel de UN DOLLAR ET DEMI par action sera payé aux actionnaires à partir du 10 janvier 1887. Le livre des transferts sera clos à partir du 31 décembre 1886 jusqu'au 10 janvier 1887.
W. E. LEVERICH, Secrétaire.
28 déc—2sem

Banque Nationale d'Etat de la Nouvelle-Orléans, 17 décembre 1886.—L'élection de sept directeurs, pour servir l'année courante, aura lieu au local de la banque, 31 et 33 rue Camp, MARDI, 18 janvier 1887, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M.
18déc—A la date T. R. ROACH, Caissier.

Banque Nationale Mutuelle de la Nlle Orléans—Nlle Orléans 11 décembre 1886.—L'élection annuelle de Directeurs pour servir pendant l'année 1887 sera tenue au local de cette banque, 106 rue du Canal, mardi, 11 janvier prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.
JOSEPH MITCHEL, Caissier.
14 déc—

Banque Nationale Germania.—Nouvelle-Orléans, ce 12 décembre 1886.—Avis est donné aux actionnaires de cette banque que l'élection annuelle de neuf directeurs devant servir pendant l'année suivante, aura lieu à la banque, MARDI, le 12 janvier 1887, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M.
J. L. BERCIER, Caissier.
12déc—1mois

Bureau de la compagnie de Navigation du Canal Carondelet, coin des rues Villeré et Toulouse—Nouvelle-Orléans, 23 décembre 1886—Conformément aux sections 8 et 9 de la charte de cette compagnie, l'assemblée annuelle des actionnaires pour l'élection de 9 directeurs devant servir l'année suivante, aura lieu au bureau de la compagnie de 11 heures du matin à 2 heures de l'après midi le LUNDI, 17 janvier 1887.
H. HUARD, Secrétaire.
23déc—1f p's p 4 s

ETAT DE LA LOUISIANE.
Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

JE CERTIFIE par ce qui suit que le 13me jour de décembre 1886, un jugement a été rendu en cette cour dans l'affaire ci-après conçue dans les termes suivants:
Cécile Joubert vs. Andrew J. Sexton.—No. 19,534 Division B.
Sur motion de Leonard M. Bruenn, avocats pour la plaignante et sur la preuve produite devant la cour des preuves valables à l'appui de la demande des dits plaintifs, la loi et les preuves étant en leur faveur:
Il est ordonné adjugé et décrété que le défaut entré le 2 décembre 1886 soit maintenant confirmé et rendu final et que, conséquemment à cela, il y ait un jugement en faveur de la plaignante Cécile Joubert et contre le défendeur Andrew J. Sexton, son mari, décrétant la dissolution de communauté d'acquets et de gains existant auparavant entre la dite plaignante et son mari, et décrétant de plus et l'autorisant à reprendre l'administration et la direction de sa propriété paraphernale libre de toute intervention et de contrôle de son dit mari avec les frais.
Jugement rendu le 13 décembre 1886.
Jugement signé le 17 décembre 1886.
(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.
En foi de quoi j'ai mis ma signature et apposé le sceau de la dite cour en la ville de la Nouvelle Orléans, ce vingtième jour de décembre en l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-six.
JAS. D RANKIN Député-Greffier.
21 déc—3f en 30j

ETAT DE LA LOUISIANE COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie par les présentes que le 17me jour de novembre 1886 jugement a été rendu dans cette Cour dans l'affaire suivante et dans les termes ci-après: Catherine Kelly épouse vs. Louis R. Shanks, son mari—No 18,640 Division B.
Sur motion de Jos. N. Wilson, avocat de la plaignante, et sur production à la Cour des preuves à l'appui, [illegible] que la plaignante a droit au décret demandé—
Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut enregistré dans cette affaire le 3 novembre 1886, soit maintenant confirmé et rendu final, et conséquemment qu'il y ait jugement en faveur de la plaignante Mme Catherine Kelly, femme, et contre le défendeur Louis Shanks, son mari, décrétant la dissolution de la communauté existant entre eux, et ordonnant que la dite plaignante soit séparée en propriétés du dit défendeur son mari.
Il est de plus ordonné qu'il y ait jugement en faveur de la dite plaignante Catherine Kelly, et contre le dit défendeur Louis R. Shanks, pour sept cents dollars et les frais.
Jugement rendu le 17 novembre 1886.
Jugement signé le 23 novembre 1886.
(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.
En foi de quoi j'ai apposé ma signature et annexé le sceau de la dite Cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 1er jour de décembre de l'an de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-six.
M. A. McDONNELL, Député-Greffier.
2déc—9,16,23,30—4jan

ETAT DE LA LOUISIANE COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Gilbert H. Green & Co vs. ses créanciers—Gilbert H. Green & Co. et Green Stewart & Co.—No 19,731 Division B—Ordre de Cour—Que la cession des biens de Gilbert H. Green individuellement et comme membre de l'ancienne raison sociale de Gilbert H. Green & Co de la Nouvelle Orléans et aussi de Green Stewart & Co de Liverpool, Angleterre, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de leurs créanciers et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Nicolas B. Trist, notaire en cette ville, le samedi 22me jour de janvier 1887, à 11 heures A. M. afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire pour nommer un syndic et de voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que James B. Guthrie avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 24 décembre 1886.
Signé HENRY L. LAZARUS, juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, député greffier.
25déc—3f en 30j

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans. F. V. Audibert vs. ses créanciers et les créanciers de la raison de commerce de J. J. Albert—No 16,788 Division C—Ordre de Cour—Il est ordonné qu'une assemblée des créanciers de cette faillite soit tenue au bureau de Charles J. Théard, notaire public en cette ville, le jeudi, 27ème jour de janvier 1887, à 11 heures pour élire un syndic conformément à la loi.
Nouvelle-Orléans, Lne. 27 décembre 1886.
(Signé) F. A. MONROE, juge.
Pour copie exacte:
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
23 déc—3 f

Une Merveilleuse Histoire

RACONTÉE EN DEUX LETTRES.

DU FILS: "28 Cedar St., New York, 28 Octobre, 1882.
"Messieurs: Mon père demeure à Glover, Vt. Il a beaucoup souffert des Scrofules, et la lettre ci-jointe vous dira les merveilleux effets produits par la SALSEPAREILLE D'AYER. Je crois que son sang était infecté depuis dix ans au moins, sans autre signe extérieur qu'une légère plaie scrofuleuse au poignet. Il y a cinq ans de nombreuses ulcères commencèrent à se montrer, et peu à peu se multiplièrent à tel point que son corps entier en fut couvert. Je vous assure, messieurs, que sa position était bien critique quand il commença à se servir de votre médecine. Maintenant il a très peu d'hommes de son âge qui jouissent d'une meilleure santé. Je pourrai facilement nommer cinquante personnes prêtes à certifier de la vérité des faits que j'avance.
A vous sincèrement, W. M. PHILLIPS."

DU PÈRE: "C'est pour moi un plaisir, en même temps qu'un devoir, de venir auprès de vous attester et reconnaître les bienfaits que j'ai obtenus de l'usage de la

Salsepareille d'Ayer.

Il y a six mois mon corps était complètement couvert d'une terrible humeur et de plaies scrofuleuses. Cette humeur me causait des démangeaisons constantes et intolérables, et à chaque mouvement de mon corps la peau se fendait en differents endroits, et le sang coulait. Mes souffrances étaient terribles, la vie était pour moi un fardeau. Je commençai l'usage de la SALSEPAREILLE D'AYER au mois d'Avril dernier, et je l'ai continué depuis lors. Un changement immédiat commença à s'opérer, peu à peu les plaies se sont cicatrisées, et ma santé est devenue parfaite en tous les points, de sorte que je suis capable de faire une bonne journée de travail, quoique j'aie soixante treize ans. Plusieurs me demandent comment je suis parvenu à obtenir une guérison si complète, alors qu'ils ne croyaient incurable; et je leur dis ce que je vous raconte aujourd'hui. Glover, Vt., 21 Oct., 1882.
A vous sincèrement,
HIRAM PHILLIPS."

La SALSEPAREILLE D'AYER guérit les Scrofules et toutes les Affections Scrofuleuses. Elle nettoie le sang de toute impureté, et restaure la vitalité et la force à tout le système.
PRÉPARÉE PAR
Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.
Vendue par tous les Droguistes; prix $1, six pour $5.

GROS LOT
$150,000

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, au capital de $1,000,000.
La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et trimestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN

Sur présentation au bureau de la compagnie, ou sur n'importe quelle banque nationale à la Nouvelle Orléans.

GRANDE CHANCE
—POUR—
UNE FORTUNE

Le Grand Tirage Mensuel
CLASSE A.
—DE—
LA COMPAGNIE DE
LA LOTERIE
DE L'ETAT
DE LA LOUISIANE
AURA LIEU A LA
Nlle-Orléans,
MARDI, 11 JANVIER 1887.

2,179 Lots, montant en tout à
$535,000.

Le tirage commencera positivement ONZE HEURES A. M.,
—A—
L'ACADEMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.
PLAN EXTRAORDINAIRE,
100,000 Billets, à $10 le Billet.

DEMI-BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS:

1 Gros lot de	$150,000..	$150,000
1 .. .. de	50,000..	50,000
1 Lot de...	20,000..	20,000
2 Lots de...	10,000..	20,000
4 Lots de...	5,000..	20,000
20 Lots de...	1,000..	20,000
50 Lots de...	500..	25,000
100 Lots de...	300..	30,000
200 Lots de...	200..	40,000
500 Lots de...	100..	50,000
1000 Lots de...	50..	50,000
LOTS D'APPROXIMATION:		
100 Lots d'approximation..	$300..	$30,000
100	200..	20,000
100	100..	10,000
2,179 Lots s'élevant à........		$535,000

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.
Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises d'argent par Postal Notes, Express Order, change de New-York ou traites sur la Nouvelle-Orléans.
Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express à nos frais.
Adresser à
M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées et faire des mandats sur la poste (money orders) payables à la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early aux tirages dont ils ont la direction, est une garantie d'absolue loyauté et aussi pour chaque porteur de billet une garantie que les chances de tous sont égales, personne au monde ne pouvant savoir à l'avance les numéros que le sort favorisera. Donc, toute personne annonçant qu'elle garantit les lots aux tirages de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, ou faisant d'autres promesses impossibles à réaliser, est un filou et un escroc. L'argent remis en réponse à de pareilles annonces est obtenu dans le but de tromper et de dépouiller ceux qui ne sont pas sur leurs gardes.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mlle P. Sipot et al vs Mme Henrietta Davidson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 17,043—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magasins, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le 1er District de cette ville, VENDREDI, 7 janvier 1887, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:
Cinq terrains dans le troisième district de cette ville, dans le carré d'ilot borné par les rues Claiborne, Annette, St Jean Baptiste ou Robertson et l'avenue St-Bernard, carré No 47, les dits terrains étant désignés par les numéros trois, quatre, cinq, six et sept sur un plan de J. Pilié, voyer, le 29 avril 1834, et déposé au bureau de A. Chiapella, comme le plan No 65. Les terrains Nos trois, cinq et sept mesurent chacun trente-deux pieds de façade rue St Jean-Baptiste ou Robertson, sur quatre-vingt seize pieds un pouce et six lignes de profondeur. Les terrains numéros quatre et six mesurent chacun trente un pieds 11 pouces et 2 lignes de façade rue St-Jean-Baptiste ou Robertson sur quatre-vingt-seize pieds un pouce et six lignes de profondeur, tous entre lignes égales et parallèles, mesure américaine; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages et avantages qui y appartiennent.
Les susdits terrains seront vendus séparément. Sur les terrains trois, quatre, six et sept il y a des bâtisses et des améliorations. Le terrain No cinq est nu.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
7déc—7 14 21 28 janv 4 et 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles, Vaches, Chevaux, Charrettes, etc.
A. H. Carter et al. vs. H. A. Bondousquié et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 9,891—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 10 janvier 1887 à 11 heures A. M., de la propriété ci après décrite, à savoir:
Un lot de meubles et effets mobiliers. Aussi les vaches, veaux, taureaux, chevaux, charrettes, wagons, et autres effets mobiliers, divers, etc., qui se trouvent au local situé coin des rues Conti et Murat, dans l'ilet borné par les rues Conti, Murat, St-Louis et Olympia, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
29 déc—29—jan 4 7 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jacob Hassinger vs Henry A. Antz.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 19,522—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MARDI, 1er février 1887, à midi, les propriétés décrites ci dessous, à savoir:
Premièrement—Une certaine portion de terre ou terrain ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies privilèges, servitudes et avantages y appartenant en quelque sorte que ce soit, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Market, Webster, Laurel et l'Avenue Henry Clay, et dans cette partie de la ville de la Nouvelle-Orléans anciennement connue comme Burtheville dans l'ilet ci-dessus mentionné et laquelle portion de terre est composée de deux terrains contigus l'un à l'autre et mesurant comme suit:
1° Un terrain ayant une façade sur l'Avenue Henry Clay de soixante quatre pieds trois pouces et trois lignes sur une profondeur entre lignes parallèles de cent quarante-cinq pieds sur la ligne de côté la plus rapprochée et exactement soixante douze pieds deux pouces et neuf lignes de la rue Market et une profondeur de cent quarante six pieds sur l'autre ligne de côté.
2° Un autre terrain adjacent au terrain ci-dessus, le côté vers la rue Laurel, ayant une façade sur l'avenue Henry Clay de vingt cinq pieds huit pouces et neuf lignes, sur une profondeur, entre lignes parallèles et égales, de cent quinze pieds, lesquels terrains sont désignés comme lots "Deux" et "Trois", respectivement sur un plan annexé à l'acte de vente mentionné ci-dessous. Les deux portions de terre ci-dessus ayant une façade totale sur l'avenue Henry Clay de quatre-vingt dix pieds et étant composées de parties des six et Sept des fractions des lots Huit et Onze de l'ilet No Dix huit sur le plan original de Burtheville.
Etant la même propriété que le défendeur ci-dessus a acquis par achat de James P. Shelly conformément à un acte passé pardevant Michael Gernon, notaire public, le 27ème jour d'août 1885.
Deuxièmement—Trois certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant en quelque sorte que ce soit, situés dans le sixième district de cette ville, dans l'ilet No 55, borné par les rues Pitt, Webster, Perrier, Prytanée et lesquels lots sont désignés comme lots 9, 19 et 20 sur un plan par A. Kreiler et Werner daté le 22 février 1854 et déposé dans le bureau de L. R. Kenny ex-notaire.
Le lot No 9 mesure 30 pieds de face à la rue Prytanée sur cent pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et les lots 19 et 20 sont adjacents l'un à l'autre et mesurent chacun trente pieds de face à la rue Perrier sur cent pieds de profondeur.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions Pour la première propriété—1. Comptant, au montant suffisant pour payer la réclamation du plaignant à savoir: la somme de sept cent cinquante piastres avec 8 0/0 par an d'intérêt à partir du 25 octobre 1885 jusqu'à paiement, 5 0/0 sur le montant du dit principal et intérêt pour frais d'avocat, quatre piastres pour frais de la copie de l'acte, les frais et charges de la dite vente et les taxes d'Etat et de ville, jusqu'à 1886 inclusivement sur la dite propriété.
2o. L'acquéreur assumera le paiement d'un certain billet à ordre fait par le défendeur à sa propre ordre et par lui endossé pour la somme de sept cent cinquante dollars, daté le 25 août 1885 et payable deux ans après date avec intérêt au taux de 8 0/0 par an à partir de sa date jusqu'à parfait paiement et garanti par hypothèque spéciale et lien du vendeur sur la dite propriété, d'après un acte passé pardevant Michael Gernon, notaire, daté le 27 août 1885. L'acquéreur assumera toutes les obligations de l'acte d'hypothèque prinscrit.
3. Et la balance du prix d'adjudication—s'il y en a—comptant sur les lieux.
Et au cas où la dite première propriété ne rapporterait pas un montant suffisant pour couvrir le montant du dit comptant et le montant du billet à assumer ainsi qu'il est stipulé ci-dessus, pour après le paiement au comptant des dits frais d'avocat, copie de l'acte, des frais et charges de l'affaire et de la vente et les taxes d'Etat et de ville—la balance du prix d'adjudication doit être partagée également à savoir: une moitié payable comptant pour la réclamation du plaignant et l'autre moitié retenue par l'acquéreur pour faire face au paiement également pour le montant du dit billet à assumer.
Et pour la seconde propriété, comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
31 déc—janv 7, 14, 21, 28—fev 4.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Benjamin R. Forman vs Henry A. Bondousquié et Mme Julia Bonabel sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 18,711—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 29 janvier 1887, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:
Une certaine portion de terre dans l'ilet No 594 borné par les rues Conti, St Louis, Murat et Olympia, et mesurant trois cent quatorze pieds quatre pouces et lignes plus ou moins de face à la rue Conti de la rue Murat à la rue Olympia et cent soixante onze pieds de profondeur et de face à chacune des rues Murat et Olympia et la ligne du fond parallèle à la rue Conti et à une distance de cent soixante onze pieds avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
29 déc—29—jan 5,12,19,26,29

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. Dennis Cloney vs. ses créanciers.—No. 19,744.—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Denis Cloney soit convoquée et tenue pardevant Henry J. Rhodes, notaire public en cette ville, Lundi le 10me jour de janvier 1887 à 11 heures A. M. pour prendre en considération et délibérer sur l'application du pétitionnaire pour un répit, et que dans l'intervalle toutes poursuites judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 27 décembre 1886.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
1er janv.—3 f. en 10 j.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Henry D. Engelmann vs. ses Créanciers.—No 19,617—Division E.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Henry D. Engelmann soit et par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Bussière Rouen, Esq., notaire en cette ville le LUNDI, 17me jour de janvier 1887, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et élire un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que F. C. Zacharie, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle Orléans, 13 décembre 1886.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN Député Greffier.
17 déc—3f en 30jours

BASILE BARES,
84 Rue Royale, N.O.

Facteur et accordeur de Pianos, et réparations en général de Pianos et Orgues.

ANNONCE à sa nombreuse clientèle et aux Pianistes qu'il vient de recevoir de la maison Müller de Paris, des feutres, des Peaux, des draps, des Ivoires, ainsi que les célèbres cordes en acier et métalliques, de W. Smith & Son, de Warrington, Angleterre. Les ordres de la ville et de la campagne seront promptement remplis dans le plus bref délai.
Seul agent des célèbres Pianos de Gaveau, de Paris, avec le système en fer Brovetté et médaillé pour la tenue de l'accord
8 nov—

Rédaction—Corrections—Traductions.

Une longue et terrible maladie, ayant pour principale conséquence la perte de mes forces physiques, je ne suis plus apte qu'à des travaux sédentaires—de plume. Par bonheur pour moi, mes facultés intellectuelles ne sont pas le moins du monde diminuées....
J'annonce donc ici que, n'ayant plus la force d'exercer ma profession, je suis disposé à me charger de rédactions françaises de toute espèce, de corrections quelconques, et aussi de traductions d'anglais en français.
DR. C. TESTUT.
Rue St. Louis, No 76, ou à l'imprimerie rue Chartres, No 66.
25 ma—

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Mary Allen et William L. Allen son mari, vs. A. Martin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 19,493—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 8 février 1887, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:
1° Dix-huit certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent, situés dans le Premier District de cette ville et numérotés de un à dix-huit inclusivement, dans l'ilet borné par les rues Florida Landing ou Julia, Cypress, Galvez et Miro, conformément à un plan de L. Pilié en date du 3 janvier 1845. Le lot numéro un mesure dix-sept pieds dix pouces et sept lignes de face sur la rue Galvez, vingt-neuf pieds huit pouces de largeur dans le fond sur une profondeur de cent trente pieds huit pouces sur la ligne vers la rue Julia et cent trente pieds cinq pouces et deux lignes sur la ligne du lot numéro deux. Les lots numéros deux à neuf inclusivement mesurent chaque vingt-sept pieds de face à la rue Galvez sur une profondeur de cent trente pieds cinq pouces et deux lignes entre lignes parallèles.
Le lot numéro neuf forme l'encoignure des rues Galvez et Cypress. Les lots numéros dix à dix-sept inclusivement mesurent chacun vingt-sept pieds de face sur la rue Miro, sur une profondeur de cent trente pieds cinq pouces et deux lignes entre lignes parallèles.
Le lot dix forme l'encoignure des rues Miro et Cypress. Le lot numéro dix-huit mesure quarante-et-un pieds cinq pouces et deux lignes de face sur la rue Miro vingt-neuf pieds huit pouces de largeur dans le fond sur une profondeur de cent trente (130) pieds cinq pouces et deux lignes sur la ligne du lot numéro dix sept et cent trente pieds huit pouces sur le côté de la ligne vers la rue Julie, étant la même propriété que les défendeurs ont acquis de Washington E. Frederick St Ferol, par acte passé pardevant Alcée J. Ker, notaire en cette ville, en date du 31 juillet 1875.
2° Douze certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies, servitudes, privilèges et dépendances qui y appartiennent, dans la ville de Carrollton, dans la paroisse de Jefferson, dans cet Etat, maintenant Septième District de la ville de la Nlle Orléans, désignés par les numéros douze, treize, quatorze, quinze, seize, dix sept, dix-huit, dix neuf, vingt, vingt-un, vingt deux et vingt-trois (12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23), dans l'ilet trente-six "B" (36 B), compris entre les rues Frank ou Burdette Quatrième, Zimpel et Adams, conformément à un plan de Carrollton, fait par Henry Moellhausen et déposé à l'étude de G. R. Stringer, ancien notaire en cette ville.
Les lots numéros trente à vingt deux inclusivement se touchent et mesurent chacun trente pieds de face à la rue Burdette ou Frank, sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes parallèles. Le lot numéro douze mesure trente pieds de face à la rue Quatrième sur une profondeur de cent cinq pieds, entre lignes parallèles; et le lot numéro trois mesure trente pieds de face à la rue Zimple sur cent cinquante pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Etant la même propriété que les dits défendeurs ont acquis de Mme Eliza Dinwiddie et Mlle Jessie Dinwiddie, par deux actes de ventes séparés passés pardevant W. J. Castell, ancien notaire en cette ville, un étant daté du 26 août 1879 et l'autre, le 17 mars 1884.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Termes et conditions—
1° Pour du comptant jusqu'au montant d'un billet à recevoir maintenant un, à savoir: Quatre mille deux cent deux 86 1/2 dollars (4202 86 1/2/100) avec intérêt à 8 pour cent par an à partir du 14 juillet 1885 jusqu'à parfait paiement, et 5 0/0 pour honoraires d'avocat sur le montant saisi et les taxes.
2° L'acquéreur assumera jusqu'au montant du reste de son enchère un billet dressé par Alphonse Martin de quatre mille deux cent deux 86 1/2 dollars ($4202 86 1/2), dû le 1er novembre 1887 ou avant avec 8 pour cent d'intérêt par an à partir du 14 juillet 1885 jusqu'à parfait paiement.
3° Le reste, s'il y a comptant.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
7 jan—7 14 21 28—1 8 fev

ANNONCE JUDICIAIRE.

J. Infante Rosell vs Mme De Léon A. Ferrier et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 19,6..—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley dans le premier district de cette ville le MARDI 8 février 1887 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St Philippe, Dumaine, Bourbon et Dauphine, ayant, en mesure française soixante pieds de face à la rue St Philippe, sur cent vingt pieds de profondeur, laquelle propriété appartient à la dite Mme Darel après une liquidation et un partage de la propriété appartenant à la succession de feu H. Darel exécuté pardevant J. Cuvillier notaire en cette ville le 4 février 1865, et le dit C. F. Darel ayant acquis la dite propriété des héritiers de M. Prados, d'après un acte passé pardevant A. Chiapella, ex notaire en cette ville, le 4 mars 1843.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
7 jan—7 14 21 28—fev 4 8

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif civil du cheval de course de valeur connu comme "Sam Brook".

B. Galvin vs. James Loo...

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 17,625—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan sur les lieux ci-après désignés, le MARDI, 18 janvier 1887, à 11 h. A. M., la propriété ci-dessous décrite, à savoir:
A l'écurie Senate No 235 rue Gravier—
Le cheval de course "Sam Brook".
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
7 janv—7 12 14 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

F. A. Lambert vs. Veuve Jeanne Dargen.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 19,361—En vertu d'un writ de saisie et de vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 12 janvier 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances situé dans le 2me District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Ste. Anne, Orléans, Prieur et Johnson, désigné comme lot numéro sept de l'ilet numéro deux cent cinquante trois.
Le dit terrain mesure trente-sept pieds de face à la dite rue Ste. Anne et porte le numéro neuf cent quatre vingt quatre, et est la même propriété que la défenderesse a acquise de l'Etat de la Louisiane, d'après un acte passé le 11me jour de février 1876, pardevant A. A. Ker, notaire en cette ville, et enregistré au bureau des aliénations de cette ville et paroisse, dans le livre 122, folio 201.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
11déc—11,18,24,31—7,12janv.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Paula Villemont vs. ses créanciers—No. 19,748—Division—Ordre de Cour—Qu'une cession des propriétés de la pétitionnaire Paula Villemont soit et est, par le présent, acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Martin Voorhies, notaire en cette ville, LUNDI, le 10ème jour de janvier 1887, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires de la dite pétitionnaire, de nommer un syndic, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens de la dite pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 27 décembre 1886.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
30 déc—3f en 10j

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Louise Marie Reiss, épouse de Henri J. Rolling, Jne.

No 18,939—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division E.

Charmante maison de résidence rue Esplanade, moderne d'architecture et de construction, à un crédit de longue échéance.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—G. G. Friedriche, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 15 janvier 1887, à midi, à la Bourse de l'Arcade, il sera vendu à l'enchère publique, conformément à un arrêt de l'Hon. H. L. Lazarus, juge de la Cour civile du District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté du 1er décembre 1886, et rendu dans la susdite affaire, la propriété ci-après décrite:
La maison de résidence de construction moderne et des mieux situées, dans le carré d'ilot borné par les rues Esplanade, Washington, Broad et Septième. Le terrain mesure 351 pieds 9 pouces et 6 lignes de façade rue Esplanade, 365 pieds 10 pouces et 1 ligne de façade rue Washington, 120 pieds 6 pouces et 1 ligne de profondeur sur la ligne séparant le terrain du terrain près de la rue Broad; 4 pieds de façade rue Septième. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages et privilèges qui y appartiennent.
Les améliorations comprennent une maison en bois à deux étages, construite avec modernité et récemment réparée. La bâtisse est à distance de la rue et est entourée d'un joli grillage de fer, pavée Schillinger sur le trottoir; ombragée par de magnifiques chênes. Devant et sur les côtés il y a un jardin, des allées de pavage Schillinger et des arbres rares. Il y a aussi une maison de dépendance, pigeonnier, écurie, une grande citerne, etc.
La maison principale a corridor au rez-de-chaussée, et au premier des salons à arche, bibliothèque, salle à manger luxueusement meublée, avec plafonds élevés, galeries derrière et de côté, larges issues, gaz partout, ainsi que chambre à bain et chambres de domestiques. La maison a été récemment construite et peut être immédiatement habitée. Les chars de la rue Esplanade passent toutes les cinq minutes devant allant en ville et en revenant. Cette magnifique maison est dans un quartier aristocratique et pittoresque, et par cela même doit fixer l'attention publique. Les clefs de la maison sont au bureau des encanteurs.
Conditions—Un quart ou plus comptant au gré de l'acheteur. La partie à crédit payable en billets de 1, 2 et 3 ans de l'acquéreur pour des sommes égales, billets garantis par hypothèque spéciale et privilège du vendeur sur la propriété. Ils porteront un intérêt de sept pour cent par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. Les améliorations devront être assurées pour couvrir la partie à crédit et la police devra être transférée aux détenteurs des billets. 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour le paiement des billets et un dépôt de 10 pour cent sera exigé au moment de l'adjudication, pour assurer la vente.
L'acte de vente pardevant A. Doriocourt, notaire, aux frais des acquéreurs.
4 déc—4 11 18 25 jan 1 8 au 15

VENTES A L'ENCAN

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Vve Antoine Delesparre.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 14,054—Division E—En vertu d'un jugement et ordre de vente rendu le 5 mars 1886 et signé le 12 mars 1886, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 15 janvier 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—
Une portion de terre située dans cette paroisse, à main droite du Chemin Gentilly, à une distance d'environ neuf à dix milles de cette ville, ayant cinq arpents de face sur environ dix-huit arpents de profondeur—divisée en cinq morceaux ou lots désignés par les Nos 72, 74, 76, 78 et 80, d'après un plan de L. M. Pilié, voyer, daté le 8 mars 1859 et déposé dans le bureau de E. Bouny, notaire.
Acheté de Mme Mary Parker conformément à un acte pardevant Michael Hahn, ex notaire, le 6 octobre 1862. (Enregistré au Bureau des Aliénations, Livre 87, Folio 547.)
Termes et conditions—Cette criée étant la seconde et dernière, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur pour ce qu'elle rapportera, à douze mois de crédit—l'acquéreur fournissant un bon avec sécurité bonne et solvable, portant intérêt à raison de cinq pour cent par an, à partir de la date de la vente, et hypothèque spéciale sur la dite propriété jusqu'à paiement final. L'acquéreur aura à déduire du montant de son enchère et payer au comptant le montant de l'annonce, les frais du shérif, ceux du greffier, etc., environ cent dollars, et, en plus, les taxes d'Etat, de paroisse et municipales dues sur la dite propriété, se montant à environ deux cent quarante cinq dollars.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
30 déc—30 jan 6 11 15

PAR LE MARSHAL DES ETATS-UNIS.

VENTE PAR LE MARSHAL DES ETATS-UNIS.

HARRY T. HOWARD vs. CRESCENT CITY SUGAR REFINERY CO.—No 11,456—A la Cour de Circuit des Etats Unis pour le District Est de la Louisiane.

EN VERTU D'UN WRIT DE FIERI FACIAS, à moi adressé, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai au plus fort enchérisseur, le JEUDI, vingt septième jour de janvier 1887, à 12 A. M., à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins, entre Gravier et le Passage Natchez, à la Nouvelle Orléans, la propriété décrite ci-dessous, à savoir:
CINQ TERRAINS avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Commerce, Peters, Julie et St Joseph désignés par les numéros un à cinq actuellement. Les dits lots de terre sont contigus l'un à l'autre et mesurent chaque en mesure anglaise, dix neuf pieds cinq pouces et trois lignes de face à la rue Commerce et dix neuf pieds six pouces et trois lignes de large chaque dans le fond. Le lot No. un mesure cent onze pieds cinq pouces sur le côté le plus rapproché de la rue Julie, et cent onze pieds neuf pouces, trois et deux cinquièmes de lignes sur la ligne de côté supérieure la plus rapprochée du lot No. 2. Le lot No. 2 a une profondeur de cent onze pieds neuf pouces et six et deux cinquièmes de lignes sur la ligne de côté la plus rapprochée du lot No. 1, et cent douze pieds deux pouces et quatre cinquièmes de lignes sur la ligne de côté adjacente au lot No. 3. Le lot No. 3 a une profondeur de cent douze pieds deux pouces et quatre cinquièmes de lignes sur la ligne de côté contigu au lot No deux et cent douze pieds sept pouces et trois lignes sur la limite du lot No. 4. Le lot No 4 a une profondeur de cent douze pieds sept pouces trois lignes sur la limite adjacente au lot No. 3 et cent treize pieds une et cinq cinquièmes de lignes sur la ligne de côté contigue au lot No. 5. Le lot No. 5 a une profondeur de cent treize pieds un et trois cinquièmes de lignes sur la ligne de côté adjacente au lot No. 4, et cent treize pieds quatre pouces sur la ligne de côté opposée la plus rapprochée de la rue St Joseph.
Le tout conformément à un acte de vente passé pardevant Chas G. Andry, notaire public en la ville de la Nouvelle Orléans le 20e jour d'août 1883, et enregistré aussi au bureau de Chas. T. Soniat notaire public en la ville de la Nouvelle Orléans.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant.
Bureau du Marshal des Etats Unis Nouvelle-Orléans, le 27e jour de décembre 1886.
E. B. PLEASANTS,
Marshal des Etats Unis pour le District Est de la Louisiane.
28 déc—28, janv 3 10 17 27

PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage pour Résidence,
En face de la Place Colisée, rue du Camp, entre Terpsichore et Robin.
Un demi îlot dans le Sixième District.
Dans l'affaire d'interdiction de Auguste Gautier

No 15,857—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division A.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur—Bureau No 5 rue Carondelet—SAMEDI 22 janvier 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue Magazine, près Gravier, en vertu d'un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la cour civile de district pour la paroisse d'Orléans, daté le 14 décembre 1886, il sera vendu à l'enchère publique.
1° Une portion de terre située dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 55 borné par les rues Jersey, Webster, Perrier et l'avenue Henry Clay [illegible] No 55.
2° Un terrain ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Camp, Magazine, Terpsichore et Robin, d'après un plan dressé par Hedin & Soulé, architectes, le 10 février 1854, 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Camp sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes entre lignes parallèles.
Les améliorations consistent en un cottage pour résidence connu par le No 1324 rue Camp, ayant 4 ou 5 chambres, bains dans le fond ayant deux ou trois chambres, etc.
Conditions—Une moitié ou plus comptant, la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant intérêt au taux de 8 pour cent par an, à partir de la date jusqu'à parfait paiement.
Acte de vente aux frais des acquéreurs par devant Ferdinand Kirchner, notaire, dix pour cent exigé au moment de l'adjudication.
18déc—18 25—janv 1 8 15 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence élégante pour famille
La grande et confortable résidence en briques à deux étages, située 157 rue Annonciation.
Sept terrains de valeur pour bâtir coin des rues Annonciation et Melpomène.
Succession de George M. Bayley.

No 18,477—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division E.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON, Albert Paul, Encanteur—Bureau No 5 rue Carondelet—Le SAMEDI, 15 janvier 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, près Gravier en vertu d'un ordre de l'Hon Henry L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division E, daté le 22 novembre 1886, il sera vendu à l'enchère publique à savoir:
1° Deux terrains avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Annonciation Constance, Terpsichore et Melpomène, designés comme Nos 7 et 8 de l'ilet No 30 d'après un plan de C. F. Zimple, député voyer daté le 3 janvier 1833 et déposé comme plan No 5 dans le livre de plans de feu Jules Mossy, ex notaire; les dits terrains sont contigus l'un à l'autre et mesurant chacun en mesure anglaise 26 pieds de face à la rue Annonciation sur 117 pieds 4 pouces et 2 lignes de profondeur entre lignes parallèles.
Les améliorations comprennent la grande et élégante résidence en briques à deux étages, ayant de grandes galeries sur la façade et sur le côté (double) salons peints à l'huile, grand corridor.
bibliothèque et salle à manger confortables, lieux à l'anglaise, grande cuisine avec stove stationnaire, chambres à bain et pour domestiques—De grandes chambres à coucher bien aérées, office, lieux d'aisance etc.
Deux grandes bâtisses en briques à deux étages dans le fond, servant de remise, écurie, chambres pour le bois et le charbon, etc. Cour carrelée, grande citerne, gaz partout, drainage excellent et l'endroit est à proximité de tous les conforts nécessaires. Bail jusqu'au 30 septembre 1887.
2. Sept terrains de valeurs dans le premier district de cette ville, formant le coin des rues Melpomène et Annonciation, dans l'ilet borné par les rues Annonciation, Constance Melpomène et Thalie désignés par les Nos. 1 à 7 inclusivement, d'après un plan dressé par C. A. De Armas, député voyer daté le 25 avril 1859.
Les dits terrains sont adjacents l'un à l'autre, et mesurent comme suit: Lots Nos. 1, 2 et 3 mesurent chacun 25 pieds de face à la rue Melpomène sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles, et les lots 4 5 6 et 7 mesurent chaque 25 pieds de face à la rue de l'Annonciation sur 116 pieds 9 pouces de profondeur entre lignes parallèles.
Le lot No 4 forme le coin des rues Annonciation et Melpomène. Les améliorations sur le lot No. 1 consistent en une bâtisse solide à deux étages.
Conditions—Comptant. Dix pour cent exigé au moment de l'adjudication.
Actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant Geo. C. Préot, notaire public.
11déc—11, 18, 25—jan 1, 8, 15.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Deuxième district.
Cette grande résidence en briques à trois étages, No 210 rue Royale, connue comme la résidence Miltenberger.
Succession de Richard M. Haile,

No 302—Quinzième Cour Judiciaire de District pour la paroisse Ouest Feliciana, Louisiane.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON, Albert Paul, encanteur, Bureau No 5 rue Carondelet.—SAMEDI le 22 janvier 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue Magazine, près Gravier, Nouvelle Orléans, en vertu d'un ordre de l'Hon. John Yoist, juge de la Quinzième cour judiciaire de district pour la paroisse Ouest Feliciana, Etat de la Louisiane, en date du 11 décembre 1886, je procéderai à la vente à l'encan, pour le compte de la susdite succession, à savoir:
Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Royale, Dumaine, St Philippe et Chartres, désigné comme lot No 2 sur un plan annexé à un acte passé pardevant A. Boudousquié ancien notaire en la ville de la Nouvelle Orléans, et mesurant conformément au dit plan, 27 pieds 7 pouces et 2 lignes de face à la rue Royale sur une profondeur de 90 pieds 11 pouces et 4 lignes, et une largeur de 27 pieds 7 pouces dans le fond, face à une allée pour l'usage des lots 1, 2 et 3 les dites mesures au pied américain.
Les améliorations comprennent une élégante et confortable résidence en briques à trois étages, connue par le No 210 rue Royale, fortement construite, confortablement distribuée, une jolie vérandah en fer, sur la façade, située dans une des meilleures parties du deuxième district, et à une distance raisonnable du centre des affaires, à proximité des marchés, églises, amusements, etc.
Conditions—Comptant.
Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Geo. C. Préot, notaire. Dix pour cent sera requis du montant de l'adjudication, sur les lieux
19 déc—19—janv. 1, 8, 15, 22.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HENRY STERN & CO.

Vente sans réserve de bottes, souliers et brodequins.

PAR HY. STERN & CO., encanteurs—Il sera vendu aujourd'hui, VENDREDI 7 janvier 1887, à 11 heures A. M., dans leur salle d'encan, No 35 rue de Chartres—
Un grand assortiment choisi de bottes, souliers et brodequins, reçus par les derniers arrivages des meilleures manufactures de la Nouvelle Angleterre et Philadelphie, et adaptés pour le commerce de la ville et de la campagne.
Conditions—A la vente. 7 jan—

PAR JAS P. GUINAULT.

ACTION EN PARTAGE.
Ellen Finch vs Augusta Anne Finch.
Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E., No 17,305.
Propriétés d'encoignure de choix. Grande portion de terre formant l'encoignure des rues Annonciation et Thalie,
Et l'autre à l'encoignure des rues Girod et Franklin.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau coin Bienville et Passage de la Bourse—le SAMEDI, 5 Février 1887, il sera vendu à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez, en vertu d'un jugement de l'Honorable W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans rendu le 14 décembre 1886, et signé le 20 décembre 1886, les propriétés suivantes, savoir:
1° Une portion de terre située dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet renfermé par les rues Annonciation, Constance, Thalie et Erato, laquelle portion de terre mesure 204 pieds 11 pouces 6 lignes de face à la rue de l'Annonciation, sur 135 pieds 9 pouces 2 lignes de profondeur et face à la rue Thalie, ensemble toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent consistant en une grande maison haute ayant un rez-de-chaussée et 1 étage supérieur un grand corridor central, huit chambres, galerie spacieuse autour de la maison, une autre bâtisse en bois dans la cour, couverte en ardoises ayant plusieurs chambres, une grande écurie également couverte en ardoises de la capacité de 30 têtes d'animaux, citerne, lieux d'aisance, waterworks, etc.
Cette propriété est louée à bail au Union Excavating Co., jusqu'au 30 septembre 1887, au taux de $50 par mois, sur laquelle propriété la Union Excavating Co. a construit cinq hangars en bois qui ne sont pas inclus dans la vente.
2° Deux lots de terre contigus, formant encoignure aux rues Girod et Franklin dans le même district, désignés par les Nos 47 et 48. Lesquels lots de terre mesurent ensemble 57 pieds 4 pouces 3 lignes de face à la rue Girod sur 110 pieds de profondeur et face à la rue Franklin. Les améliorations consistent en une maison haute en bois, No 294 rue Girod, ayant huit chambres, cuisine, hangar, etc.
Aussi sur le fond du terrain une grande écurie couverte en ardoises et faisant face à la rue Franklin citerne, puits, latrines, etc. Le tout conformément aux plans qui seront exposés à la Bourse.
Conditions.—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs, et la balance à un et deux ans de crédit en billets garantis par hypothèque portant 8 0/0 d'intérêt par an de date. 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès. Les bâtisses devront être assurées et les polices transférées aux porteurs des billets.
Les taxes de 1886 seront payées par les acheteurs en sus du prix d'adjudication.
Un dépôt de 10 0/0 sur le prix d'adjudication sera exigé des acheteurs au moment de la vente, afin de la garantir.
Acte de vente pardevant Oct. de Armas, notaire.
1er jan—1 8 15 22 29—fev 5

Maison de résidence en briques, rue des Champs-Elysées, No. 112.
Succession de Jean Mammus.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau coin rue Bienville et Passage de la Bourse, SAMEDI, 15 janvier 1887, il sera vendu à midi, à la Bourse d'encan Arcade, rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 19 octobre 1886, la propriété suivante, savoir—
Un lot de terre situé dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet renfermé par les rues des Champs Elysées, Français, Pelegrin(?) et St Claude, mesurant 28 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue des Champs Elysées sur 151 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur, ensemble avec une maison de résidence en briques ayant trois grandes chambres, cabinet, et dans les mansardes une grande chambre avec salon sur la cour une cuisine en briques à étage avec deux chambres, citerne, lieux d'aisance, cour briquetée, etc., etc.
Voir le plan à la Bourse.
Conditions—Un tiers ou davantage comptant et la balance à un et deux ans de crédit en billets garantis par hypothèque portant 8 pour cent d'intérêt par an de date, ainsi que toutes les clauses pénales de sécurité et d'usage.
Acte de vente pardevant Octave de Armas, notaire aux frais de l'acquéreur.
12déc—12 18 25—janv 8 15

Portion de terre de valeur dans la paroisse Jefferson, rive droite du fleuve Mississippi.
Succession de Lawson Bernard.
No 19,276—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI 15 janvier 1887 il sera vendu à midi à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins entre les rues Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 22 décembre 1886.
La propriété suivante, savoir:
Une certaine portion de terre située dans la paroisse Jefferson, rive droite du Mississippi, mesurant 1 arpent, 54 pieds, 11 pouces 6 lignes de face au fleuve Mississippi, 2 arpents et demi 41 pieds 6 pouces 6 lignes de largeur sur la ligne du fond sur 40 arpents de profondeur. Ensemble les bâtisses et améliorations qui en dépendent, cette propriété est bornée d'un côté et au haut par celle de F. Droupt et au dessous par celle de G. J. Benedit. Le tout d'après le plan qui sera exposé à la Bourse.
Conditions—Comptant.
Cette propriété rapporte $35 par mois.
Acte de vente pardevant Oscar Drouet, notaire aux frais de l'acquéreur.
Un dépôt de 10 pour cent sera exigé de l'acheteur au moment de l'adjudication.
12déc—12 18 25—1 8 15janv.

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le premier district.
Nos. 141, 143 et 145 rue Carondelet.
Succession de Théodore Hein.
Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. Division E. No 18,7..

PAR B. ONORATO, Encanteur, Bureau No 18 rue Bourbon—SAMEDI 15 janvier 1887, à midi à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine entre Gravier et Natchez en vertu d'un ordre de l'Hon. H. L. Lazarus, juge de la dite Cour, en date du 5 décembre 1886, je procéderai à la vente de la propriété ci après décrite à savoir:
Deux certains lots de terre situés dans le premier district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Carondelet, Girod, Lafayette et Baronne, designés par les Nos 1 et 2 qui se touchent et mesurent chacun 23 pieds 10 pouces et 5 lignes de face à la rue Carondelet sur une profondeur de 110 pieds ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, étant 3 résidences à deux étages, connues par les Nos 141, 143 et 145 de la rue Carondelet.
Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant Chas E. Sel, notaire, aux frais de l'acquéreur.
L'acquéreur paiera en sus du prix de son adjudication, les taxes dues et exigibles en 1886.
Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux, pour lier la vente.
11 déc—11,18 25—jan 1,8,15.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée et de choix dans le cinquième district.
Succession de Marie Tournier veuve Brunet.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C—No. 18,360.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau No 18 rue Bourbon—JEUDI, le 13 janvier 1887, à midi, à la Bourse Barrett Ferry, au débarcadère du ferry des Jésuites(?), cinquième district de cette ville (Alger) en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite cour, en date du 7 décembre 1886, je procéderai à la vente des propriétés ci après décrites, à savoir:
1° Deux lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits voies et privilèges, situés dans le cinquième district de cette ville, sur la rive droite du fleuve Mississippi, désignés par les Nos. 1 et 2 de l'ilet No. 118, qui est borné par les rues Olivier, Market, Verret et Evelina. Lesquels lots mesurent, au pied américain, 30 pieds chacun de face à la rue Olivier sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles.
Les améliorations comprennent une résidence cottage désirable.
2° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations, touchant aux lots ci-dessus décrits, désigné par le No. 3 et mesurant au pied américain 30 pieds de face à la rue Olivier sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles.
Les améliorations comprennent une résidence cottage.
Conditions—Comptant.
Actes de vente pardevant W. H. Seymour, notaire, aux frais des acquéreurs. Les acquéreurs paieront, en sus du prix de leur adjudication, les taxes dues et exigibles en 1886. Un dépôt comptant de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
11 déc—11 18 25—jan 1er 8 15

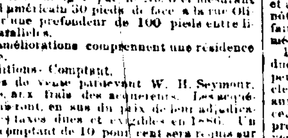

Bandages, Herniaires, Bretelles, Suspensoirs pour l'abdomen, Béquilles, Jambes et Bras Artificiels, Etc.
Faits sur commande et ajustés par
A. McDERMOTT,
141 rue Julia, près Camp, Nouvelle-Orléans.
N. B.—Chaque instrument est garanti de donner satisfaction sous tous les rapports.
24 fev—1an

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un carré wagon, 2 charrettes de bois de charpente, 4 mulets, 1 lot de harnais, etc.
A. J. Ward & fils et als vs. leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 19,209.—En vertu d'un ordre de vente en date du 28 décembre 1886, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le MARDI, 11 janvier 1887, à 10:30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Au local coin des rues Delord et Dryades—
Un long camion pour charrier du bois (carré wagon), deux charrettes de bois de charpente, quatre mulets et un lot de harnais, etc.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
30 déc—4 7 11 jan

VENTES A L'ENCAN

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Tout le stock de la maison de coiffure, Fleurs, Bonnets, Vitrine, Armoires, Chaises, Installations, Installations de gaz, etc., etc.
A l'encan pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, syndic provisoire—Bureau No 13 rue Carondelet—LUNDI 10 janvier 1887, à 10 heures et demie du matin, au local No 66 rue Royale, au rez-de-chaussée, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division A, en date du 30 décembre 1886, Dossier No 19,746, il sera vendu—
Tout le contenu du dit magasin consistant en un assortiment général de marchandises de coiffures, tels que bonnets, fleurs, rubans, etc., installations, vitrine, installations de gaz, chaises, miroirs, pendules, bureaux, tables et autres effets, conformément à un inventaire.
Conditions—Comptant sur les lieux.
Magasin et chambres du fond à louer.
31déc—2 6 jan à la date

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le cottage en bois avec toit en ardoise. No. 162 avenue Elmire, entre les rues Homer et Jackson.
A Alger 5ème district.
Mme V. P. Cazères et al. vs Mlle Elodie Powell.
Dossier No 18,662 pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet.—SAMEDI, 29 janvier 1887 à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magazins, entre Natchez et Gravier, 1er district de cette ville, en vertu et conformément à un jugement et à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A., jugement rendu le 13 décembre 1886 et signé le 17 décembre 1886, dossier No 18,662 dans l'affaire de Mme V. P. Cazères et al vs Mlle Elodie Powell, pour effectuer une partition, il sera vendu à l'encan
Un terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé à Alger, Cinquième District de cette ville désigné par le lot No 13 de l'ilet No 22, borné par les avenues Elmire et Pacific, les rues Jackson et Homer étant une partie d'un morceau de terre connu comme le Brooklyn Warehouse Property et mesure 32 pieds 3 pouces de face à l'avenue Elmire, sur une profondeur de 120 pieds 8 pouces entre lignes parallèles, mesure américaine.
Les améliorations consistent en un cottage en bois à toit en ardoise connu comme le No 162 avenue Elmire et ayant en tout trois chambres, galerie, citerne etc., et faisant $12 ou $15 par mois à deux tiers de la fonderie du chemin de fer Morgan, terre élevée localité bien bâtie une bonne maison pour un homme ayant de petits moyens.
Conditions.—Comptant en passant les titres. 20 0/0 payé comptant sur les lieux. Acte de vente pardevant Chas. E. Sel Esq. notaire, aux frais de l'acquéreur.
26 déc 26—Janv. 2 9 16 23 29.

ANNONCE JUDICIAIRE

Quatre Cottages doubles de choix dans le Quatrième et Sixième Districts.
Succession de Charles Banschbach, décédé.
A l'encan à un long crédit.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet—le SAMEDI, 5 janvier 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magazins entre les rues Gravier et Natchez dans le Premier District de cette ville en vertu et conformément à un jugement et un ordre de l'Hon. H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division E, rendu le 13 novembre 1886, et signé le 26 novembre 1886 dans l'affaire de la succession de Charles Banschbach décédé. Dossier No 18,294 pour effectuer un partage, il sera vendu:

SIXIEME DISTRICT.
Double Cottage Nos. 1103 et 1105 rue des Magasins.

1. Un terrain [illegible]
Les améliorations consistent en un cottage double [illegible]

QUATRIEME DISTRICT.
Cottage double 86 et 88 rue Quatrième

[illegible]

Grocerie de choix à une encoignure. Coin des rues Quatrième et Annonciation et cottage double dans le fond

[illegible]

Un cottage en bois à deux corps de logis [illegible]
Les deux dernières propriétés décrites ci dessus.
Paragraphe 3 seront vendues séparément.
Toute la propriété ci-dessus est en mesure américaine et plus ou moins entre lignes parallèles, d'après des plans de MM Williams et Patton, et lesquels peuvent être vus à l'endroit de la vente.
Termes et Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à un et deux ans [illegible]
Actes de ventes pardevant Charles E. Sel, Esq. notaire aux frais des acquéreurs.
12 déc—12 19 26—jan 2 2 15

Proclamation
—DU—
ROI DU CARNAVAL!

PRO BONO PUBLICO.

EDIT CLXVI.

A tous ceux que le présent Edit concerne—Salut!

Nous rappelant avec une vive reconnaissance l'allégeance accordée à notre autorité et les brillantes cérémonies préparées pour notre règne joyeux, nous nous adressons encore une fois à nos bien aimés sujets de la Nouvelle Orléans la reine des villes du Sud, notre capitale de prédilection, et afin que tous se préparent à nous recevoir, nous ordonnons que le

MARDI-GRAS,
LE 22me JOUR DE FEVRIER,
1887.

connu comme le grand jour de notre fête à nous, REX, Roi du Carnaval, soit observé avec une pompe inaccoutumée, et que tous ceux qui doivent allégeance à notre maison fassent tout en leur pouvoir pour que ce jour de joie pour nos bien aimés sujets et ceux qui visiteront notre capitale royale. A cette fin nous ordonnons et décrétons, que:

I. Toutes les lignes de transport dans notre domaine royal publieront et promulgueront immédiatement un tarif réduit pour le transport à la Nouvelle Orléans, au profit des sujets loyaux qui peuvent désirer visiter la capitale royale ce jour-là.

II. Afin d'attester leur loyauté et d'honorer convenablement notre très auguste personne à l'occasion de notre entrée triomphale dans la capitale, tous les sujets fidèles qui y résident devront se former en corps organisés et se rapporter promptement au département de la guerre pour être assignés au service.

III. En considération de la prompte et inflexible obéissance à cet Edit Royal, chaque sujet loyal est par la présente absous de tout service et allégeance envers tout autre pouvoir que le nôtre, et tous les édifices publics et lieux d'affaires dans la capitale royale devront être fermés.

IV. La réputation de ces fêtes s'étant étendue dans beaucoup de pays, inspirant à leurs peuples le désir de voir les magnifiques spectacles organisés en notre honneur et de participer aux joies de notre règne, nous adressons à tous ceux qui demeurent au delà de nos frontières, protégées par notre royal étendard, vert et d'or une cordiale invitation à visiter notre capitale de choix le Mardi Gras. Nous leur promettons un bon accueil et cette généreuse hospitalité pour laquelle nos sujets de la Ville au Croissant sont renommés dans le monde entier.

V. Nous sommes heureux d'apprendre que la santé et la paix ont été le partage de notre peuple bien aimé dans tout l'Etat, que les récoltes sont satisfaisantes; que l'avancement et la prospérité ont couronné toutes les branches de l'industrie et de notre commerce. Nous formons le vœu que chaque année nouvelle voie s'accroître les richesses et la puissance de ceux que nous aimons tant, leur permettant par là de fêter avec plus d'éclat et avec plus de gaité notre visite annuelle en la Ville du Croissant.

VI. Sa Majesté a très gracieusement accepté le second grand cortège suivi d'un bal que ses bien aimés et loyaux sujets, composant ses courtisans, ont organisé en son honneur et fixé au 19 MARS 1887, (mi carême), et dont Sa Majesté leur a promis d'honorer de sa présence, renvoyant par cela son retour dans ses domaines et lui permettant de demeurer plus longtemps parmi ses loyaux sujets de la ville du Croissant qu'il aime tant.

Sa Majesté a aussi ordonné qu'il fît beau temps pendant son séjour dans la Ville du Carnaval afin que tous ceux qui nous viendront de l'étranger puissent se livrer aux joies de l'époque.

Dieu protège le Roi!

Donné sous notre signature et le sceau royal, dans notre joyeux Palais des Arts, en notre ville de l'Industrie le 1er jour de Novembre 1886, et la Cent Quinzième Année de notre règne.
Par le Roi lui-même,
REX.
Contresigné: BATHURST, Grand Chambellan.
Palais du Carnaval, Nouvelle-Orléans 6 Décembre 1886.

Toutes les communications officielles devront être adressées à
BATHURST.
Boîte de Poste 1033, Nlle-Orléans, Lne.
25 déc—

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

PROPRIETES AMELIOREES DE GRANDE VALEUR DANS LE PREMIER DISTRICT.

A l'encoignure des rues Perdido et Bertrand, maison en bois à deux corps de logis.
Nos. 266 et 266 1/2 rue Perdido entre Bertrand et Bolivar, maison en bois à deux corps de logis, retirée de la rue,
Nos 262, 262 1/2, 264 et 264 1/2 rue Perdido, entre Bolivar et Bertrand, deux maisons en bois à deux corps de logis.
Succession de Mme Marie Rose François.
No 19,279—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Francis J. Spear, encanteur, Bureau 46 rue Royale—SAMEDI 15 janvier 1887 à midi il sera vendu à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre Gravier et Natchez en vertu et conformément à deux ordres de l'Hon H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, respectivement en date du 6 décembre 1886 et du 9 décembre 1886 pour le compte de la dite succession les propriétés après décrites, à savoir—
1. Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet compris entre les rues Perdido, Poydras, Bolivar et Bertrand désigné par le No et formant l'encoignure des rues Perdido et Bertrand et mesure au pied américain 30 pieds 7 pouces 3 lignes de face à la rue Perdido sur une profondeur et de face à la rue Bertrand de 104 pieds 8 pouces.
Les améliorations sont connues par les Nos 266 et 266 1/2 de la rue Perdido comprenant un cottage en bois à un étage couvert en ardoises ayant 2 chambres, cabinet et cuisine sur chaque côté, lieux d'aisance, cour, grand hangar etc.—Gaz dans la bâtisse principale. L'encoignure est occupée comme pharmacie par le Dr J. M. Matter.
2. Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Perdido, Poydras, Bertrand et Bolivar et touche la propriété ci-dessus et précédemment décrite, mesurant, au pied américain, 30 pieds 7 pouces et 3 lignes de face à la rue Perdido sur une profondeur entre lignes parallèles de 104 pieds 8 pouces; le dit lot est désigné par le No 30.
Les améliorations comprennent un cottage en bois à un étage à deux corps de logis—retiré de la rue ayant quatre chambres à chaque corps de logis, cuisine, lieux d'aisance, etc. et connu par les numéros municipaux 266 et 266 1/2 rue Perdido.
3. Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Perdido, Poydras, Bolivar et Bertrand, 30 pieds 7 pouces et 3 lignes de face à la rue Perdido, 104 pieds 8 pouces entre lignes parallèles.
Les améliorations comprennent un cottage en bois à deux corps de logis couvert en ardoises, ayant quatre chambres à chaque corps, lieux d'aisance, hangar, etc., connu par les numéros municipaux 264 et 264 1/2 rue Perdido.
4. Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier District de cette ville, désigné par la lettre "B" et touchant au lot "C" mesurant au pied américain 30 pieds 7 pouces 3 lignes de face à la rue Perdido sur une profondeur de 104 pieds 8 pouces entre lignes parallèles.
Les améliorations comprennent un cottage en bois à un étage, à deux corps de logis, ayant quatre chambres sur chaque corps de logis, cuisines, lieux d'aisance, hangar, etc., et connu par les numéros municipaux 262 et 262 1/2 rue Perdido.
Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré des acquéreurs et pour la balance à un et deux ans de crédit, les billets des acquéreurs garantis par hypothèque et privilège, portant 8 pour cent d'intérêt, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès et transfert de la police. Un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.
Acte de vente pardevant N. B. Trist, notaire aux frais de l'acquéreur.
11 déc—11 18 25—janv 8 15.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Valeurs à l'encan.
Succession de Samuel B. Rogers.
No 7,707—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau 17 rue Carondelet—LUNDI 17 janvier 1887 à midi à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans daté 4 janvier 1887 il sera vendu à l'encan pour comptant:
Deux cents actions du capital stock de la Planters Sugar Refining.
Conditions—comptant avant le transfert
6 jan—6 9 15 17

ANNONCE JUDICIAIRE

Maison de résidence convenable pour famille.
Rue Euterpe, 8, entre les rues Prytanée et Colisée.
Rufus K. Howell et autres vs. Mrs Virginia Collett Howell et autre.
No 19,548—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A.
Vente en partage.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 5 février 1887 à midi à la Bourse d'Encan Arcade rue Magasins en vertu d'un ordre en partage de l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite:
La maison à mansarde à deux étages rue Euterpe No 8 dans le Premier District, [illegible] Polymnie, Prytanée et Colisée [illegible] profondeur entre lignes parallèles.
La bâtisse est à distance de la rue [illegible]
Conditions—Un tiers comptant [illegible]
Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Geo. W. Christy, notaire.
5 jan—5 15 22 29—fev 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée à une encoignure.
Emplacement pour grocerie coin des rues Melpomène et Freret.
Succession de Bridget et Edward Hayes.
No. 18,846—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 15 janvier 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasins en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 29 novembre 1886, il sera vendu à l'enchère publique—
Un terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Melpomène, Terpsichore, Freret et Locust, mesurant 31 pieds 7 pouces de face à la rue Melpomène sur 97 pieds de profondeur et face à la rue Freret, et formant le coin des dites rues. Les améliorations comprennent une bâtisse à un étage, le coin servant comme grocerie.
Conditions—Comptant. L'acquéreur déposera 10 pour cent au moment de la vente.
Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant James Fahey, Esq. notaire public.
12 déc—25—jan 1 8 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée vacante,
rue Magnolia, entre Melpomène et Jackson.
Succession de John O'Sullivan et Mme Mary Sullivan.
Nos. 18,338 et 18,387—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet—Le SAMEDI, 15 janvier 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins en vertu de trois ordres de l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendus dans les affaires ci-dessus mentionnées, le 26 novembre et le 3 décembre 1886, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété décrite ci-dessous à savoir:
1° Le cottage simple à un étage No 423 rue Melpomène, dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Melpomène, Thalie, Locust et Magnolia, le lot est le No 12 et mesure 31 pieds 7 pouces de face à la rue Melpomène sur 96 pieds de profondeur entre lignes parallèles.
2. La résidence en bois à deux étages No 138 rue Magnolia, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magnolia, Clara, Lafayette et Cypres, le lot est le No 5 et mesure 30 pieds 2 pouces de face à la rue Magnolia sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.
3° Un terrain dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Jackson, Joséphine, Freret et Lasalle désigné comme lot No 7 et mesurant 30 pieds 9 pouces et 5 lignes de face à la rue Jackson, sur 129 pieds 4 pouces et 1 ligne de profondeur.
Conditions de la vente.—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, la balance à un crédit de un et deux ans du jour de la vente, avec intérêt de 8 pour cent par an, hypothèque spéciale et lien du vendeur et les clauses de garantie usuelles. Les acquéreurs déposeront 10 pour cent comptant au moment de la vente.
Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Joseph D. Taylor, Esq., notaire.
12déc—12, 25—janv 1, 8, 15.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 19,597—Division—Frank Fleckinger vs. ses créanciers—Ordre de Cour.—Que la présente pétition soit enregistrée, et qu'une réunion des créanciers du dit pétitionnaire demandée dans cette affaire, soit tenue et convoquée pardevant Fred Zengel, notaire en cette ville, le 12me jour de janvier 1887 et que L. Duvigneaud, avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents, et il est de plus ordonné que toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle Orléans, le 10 décembre 1886.
(Signé) HENRY L. LAZARUS, Juge.
Pour copie conforme,
JAMES D. RANKIN, député greffier.
11 nov—3f au 12 jan